

Compte rendu d'exposé :
Enjeux politiques de l'aménagement du territoire
en France, de la Datar à la Diact.

La séance intitulée « L'aménagement du territoire : la géopolitique en action » reposa sur l'étude des missions et des moyens engagés de la politique d'aménagement du territoire en France. Définie comme la manière dont le pouvoir organise son territoire dans une société donnée, l'enjeu fut ainsi de comprendre l'évolution que constitua la création de la Diact en lieu et place de l'illustre Datar.

L'exposé présenté devant la conférence s'articula en deux temps, une présentation de l'évolution des objectifs et de la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire, puis une certaine typologie des acteurs et de leurs compétences pour satisfaire ces objectifs. La création de la Datar en 1963 répond ainsi à la volonté d'établir un Etat fort qui agit sur la réalité sociale et économique de la société et qui tend à réduire les inégalités en terme d'équipement et d'emploi. Cette politique, bien que sujette à évolution, notamment avec le retournement de la conjoncture économique de 1974 ou la décentralisation de certaines compétences dans les années 1980, ne se détacha pourtant pas d'une vision assez équipementière de l'aménagement du territoire. Un véritable tournant se réalisa dans les années 1990 avec la concentration des moyens sur les territoires les plus en difficulté et en introduisant l'idée de développement durable. La création de la Diact le 31 décembre 2005 répond quant à lui à un double objectif, celui de développement équilibré des territoires mais aussi de compétitivité : à l'aide des territoires en crise se superpose le développement des atouts et des synergies pour renforcer les stratégies économiques. Celle-ci répond alors à un schéma de compétences où elle participe à l'élaboration des stratégies nationales d'aménagement du territoire et prépare les programmes de mutations économiques. Dotée d'un budget d'incitation, elle négocie et coordonne l'attribution des fonds européens selon les 5 objectifs définis par la Commission, dans des contrats de projets Etat-Régions élaborés en collaboration. La question de la cohérence et de l'efficacité des multiples acteurs souligne ainsi le rôle pivot de la Diact entre les différents échelons de négociations, et notamment la difficulté à concilier les impératifs à la fois de la Commission européenne et des collectivités locales.

Il aurait été nécessaire de préciser les notions d' « équilibre » et de « développement durable » pour approfondir la réelle évolution dans les objectifs. L'intervention de Karine Hurel, membre de la Diact, permit ainsi de compléter certaines positions des participants. Une première interrogation porta notamment sur les rapports entre la Diact et le gouvernement concernant son caractère interministériel. Administration très convoitée du fait du pouvoir important qui lui est conférée, la Diact est aujourd'hui sous la double tutelle du Ministère de l'Intérieur et du cabinet du Premier Ministre, et est donc soumis à l'influence politique du gouvernement. Il fut alors mis en évidence qu'un changement de bord politique de ce dernier pouvait influencer dans le court terme (6 à 10 mois) les actions de l'organisme, mais qu'il pouvait difficilement influencer sur des orientations de long terme, élaborées en négociation avec les différents acteurs. Finalement, la réflexion qui s'en est suivie a pu s'organiser autour de 3 questions fondamentales dans la compréhension des enjeux de la politique d'aménagement du territoire :

- la question tout d'abord de l'idéologie qu'introduit Edgar Pisani en définissant l'aménagement du territoire comme le fait de « prendre conscience de l'espace français comme richesse et comme devoir ». Une nécessité sur le plan moral se dessinerait ainsi dans la pensée politique française selon laquelle le territoire, constitutif de l'identité française, devrait être aménagé pour la faire perdurer. L'objectif, aussi flou que métaphorique, d'équilibrer le territoire, qui comprend des situations inégales, mais aussi de garantir la cohésion de la nation, serait révélateur de l'influence de cette idéologie sur les politiques mises en œuvre depuis la création de la Datar en 1963.
- la question ensuite de la méthode entreprise pour garantir ces objectifs conciliables de cohésion, de compétitivité et de développement durable. Il apparut ainsi qu'une rupture fut entreprise avec les pratiques équiementières du 20^{ème} siècle en considération des besoins actuels et qu'un redéploiement des financements ait eu lieu vers des exonérations fiscales ciblées, pour encourager le développement d'entreprises sur certains territoires à fort potentiels. La question fut alors de se demander comment distribuer les moyens. Tandis qu'un certain saupoudrage a prévalu pendant certaines années pour garantir des conditions de vie semblables, une logique de concentration est en train de naître à travers les pôles de compétitivité dans le but de mettre en réseau les différents acteurs de la vie économique et de la recherche. Cette concentration vise ainsi à promouvoir des projets montés dans les territoires eux-mêmes et non plus au niveau de l'Etat.
- la question de l'intégration du développement durable enfin, dans les politiques d'aménagement du territoire. Celui-ci, que l'on peut définir comme la préoccupation d'un côté, d'un développement équitable des sociétés et de l'autre, la préservation d'un environnement naturel, devient le cadre du débat politique et de l'action publique mais est nouveau par le fait d'en parler.

L'objet de cette séance fut de comprendre les enjeux de la politique d'aménagement du territoire et de son évolution. Se dégagent ainsi des enjeux aussi bien économiques, sociaux que politiques du fait du rapport de force qu'impliquent les négociations. Si l'empreinte idéologique paraît fort dans la politique française d'aménagement, l'introduction de la compétitivité et du développement durable ont ainsi poussé à revoir les méthodes d'organisation du territoire.